



**1 AU 8 DÉCEMBRE 2022
JE VOTE SUR
INTERNET !**

COMMENT FAIRE POUR ME CONNECTER SUR LE PORTAIL DE VOTE ?

**J'utilise les éléments fournis dans le document personnel de vote
que va me remettre mon service au plus tard le 16 novembre.**



1. Je me rends sur le portail de vote

<https://electionspro2022.interieur.gouv.fr>
à partir de n'importe quel support
personnel ou professionnel, connecté à
internet tel un ordinateur, une tablette ou
encore un smartphone.

**Comment me rendre sur le portail de
vote lorsque je ne possède aucun
accès à internet ?**

Le ministère de l'Intérieur déploie un
réseau de **bornes de vote** sur l'ensemble
du territoire afin de garantir l'accès au
portail de vote.

2. Je renseigne mes identifiants

XXXXXXX Matricule
(7 à 12 caractères)

JJ / MM / AAAA Date de
naissance

3. La clé de sécurité

XXXXXXXXXXXXX Clé de sécurité
(n° de série carte
agent ou donnée
analogique reçue par
courrier)

4. Le mot de passe ci-dessous

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Mot de passe

PUIS ENTRE LE 1 ET LE 8 DÉCEMBRE, JE ME RENDS SUR LE PORTAIL DE VOTE

<https://electionspro2022.interieur.gouv.fr>

ENSEMBLE POUR AGIR